

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/AB/T/2017 pour la réalisation des travaux de :

Lot 1 : Construction D'UN CENTRE D'ENSEIGNEMENT DES METIERS à NDEMEKA

Lot 2 : Construction d'un Bloc de trois salles de classe à l'ECOFO KIGAMBA.

Lot 3 :EXTENSION DU CDS IYOGERO

Lot 4 : Construction Du Bureau de la DCE GISURU.

Date de publication 22-5 / 2017

Date d'ouverture des offres 22/6 / 2017

Objet de l'Appel d'Offres

1. La commune de GISURU invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la réalisation des travaux de :

Lot 1 : Construction D'UN CENTRE D'ENSEIGNEMENT DES METIERS à NDEMEKA

Lot 2 : Construction d'un Bloc de trois salles de classe à l'ECOFO KIGAMBA.

Lot 3 :EXTENSION DU CDS IYOGERO

Lot 4 : Construction Du Bureau de la DCE GISURU. Le marché est en quatre lots :

La Commune a obtenu un financement de la part de l'Etat Burundais appuyant la politique de la décentralisation en maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal "FONIC". La Commune de GISURU à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés de construction des centres d'Enseignement des Métiers signalés précédemment.

Spécification du marché

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en quatre lots :

Lot 1 : Construction D'UN CENTRE D'ENSEIGNEMENT DES METIERS à NDEMEKA

Lot 2 : Construction d'un Bloc de trois salles de classe à l'ECOFO KIGAMBA.

Lot 3 :EXTENSION DU CDS IYOGERO

Lot 4 : Construction Du Bureau de la DCE GISURU

L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois (3) mois calendrier pour chaque lot. Un Soumissionnaire peut présenter son offre à tous les lots mais ne peut être attributaire que de deux lots .**

Conditions de participations

5. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridique, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
6. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

7. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune GISURU.

Moyennant le paiement de Cent mille(100 000fbu) francs burundais : **50 000 fbu** sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et **50 000fbu** au compte N° PP 02 ouvert à la Régie Nationale des Postes de GISURU (RNP) au nom de la commune de GISURU.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

8. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Visite du site

9. Une visite guidée des sites sera organisée le **7/6/2017** à partir de 10 heures. Le lieu de rencontre sera le chef-lieu de la Commune GISURU.

Présentation de l'offre

10. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de :

Lot 1 : Quatre millions de francs burundais (4 000 000Fbu).

Lot 2 : Un millions de francs burundais par (1 000 000Fbu).

Lot 3 : Deux millions de francs burundais (2 000 000Fbu).

Lot 4 : Un Million de francs burundais (1000 000Fbu).

11. Les offres doivent être soumises à la **Commune de GISURU**

L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres

12. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendrier à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 22/6/2017 à 9h30 minutes.**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent, d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse

mentionnée ci-dessus le 22/5 /2017 à 10h 00, heure locale. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Critères de qualification des soumissionnaires

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

16.1. Au niveau administratif :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché;
4. Le Statuts du soumissionnaire ;
5. L'Attestation de non redevabilité en original aux impôts et taxes délivrée par les services de l'OBR et encours de validité.
6. Le Certificat d'immatriculation fiscal; (NIF)
7. Le Registre de commerce (Copie);
8. L'Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce validée;
9. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en original en cours de validité ;
10. Une adresse fixe et connue du Soumissionnaire.

16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) Le plan de charge des marchés en cours ;

16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité (**ligne de crédit**)

Fait à GISURU, le 18/05 /2017

L'Administrateur Communal de GISURU et

Personne Responsable des Marchés Publics

Aloys NGENZIRABONA

